

CHALLENGE INTERCLUBS SENIORS SAISON 2019

LIGUE des HAUTS de FRANCE

REGLEMENT DE LA COMPETITION

1. Clubs participants

Arras – Belle Dune/Ruminghem - Dunkerque – Harelbot - Lille Métropole A – Lille Métropole B - Mormal– Méri-gnies - Olhain - Vert Parc - Le Touquet A – Le Touquet B - St Omer/Bethune – St Quentin-Mesnil- Salouël - Wime-reux A – Wimereux B.

2. Conditions de participation

Age : Hommes : 50 ans révolus ; Dames : 50 ans révolus à la date des rencontres

Index : Maximum 36 : Hommes et Dames.

Si un joueur engagé est plus de 28, vérifiez que l'index est bien ramené à 28 dans RMS

3. Championnat 2019

Le championnat se déroule sur sept journées et deux classement, total brut et total net, avec comme principe : « le Brut prime le Net ». Ainsi une équipe ne pourra recevoir qu'une seule coupe, six équipes seront donc récompensées.

Les trophées (1^{ère} place) brut et net sont cumulables et remis en jeu chaque année.

Le brut primant le net signifie que la première équipe brut recevra la coupe du vainqueur brut, elle sortira alors du clas-sement net et on aura alors l'équipe première net qui sortira alors du classement brut, celui ci donnera alors l'équipe seconde brut qui sortira alors du classement net, on aura alors l'équipe seconde net qui sortira alors du classement brut, celui ci nous donnera l'équipe troisième brut qui sortira alors du classement net, celui ci nous donnera alors l'équipe troisième net.

4. Règlement général

4.1. Licence

Tout joueur participant au CIS doit être Licencié et Membre de l'Association Sportive du club qu'il représente, et avoir enregistré son certificat médical. Les licenciés sans terrain peuvent participer mais doivent être membres de l'Association Sportive et du club également.

4.2. Conditions de jeu

4.2.1. Equipe

Chaque club pourra engager une ou deux équipes de 15 joueurs (tous titulaires) maximum chacune.

Si un club engage 2 équipes, dès qu'un joueur joue dans une équipe, il ne peut plus jouer dans l'autre.

IL EST IMPERATIF DE FAIRE PARVENIR AU RESPONSABLE DE LA GESTION DES RESULTATS LA LISTE DE CHAQUE EQUIPE AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LA PREMIERE RENCONTRE.

Mais, un joueur qui n'a jamais participé, peut débiter dans une équipe à tout moment de la saison.

L'engagement d'une deuxième équipe ne pourra se faire qu'avec l'approbation du comité.

4.2.2. Scores

Le résultat de l'équipe consiste en l'addition des 6 meilleurs résultats brut et net, auxquels est soustrait la ZTA sur chaque score retenu

4.2.3. Marques de départ

JAUNES pour les Hommes, ROUGES pour les Dames. Sauf pour le parcours d'OLHAIN, où les marques seront BLANCHES et BLEUES.

En cas de greens d'hiver les départs des trous concernés seront reculés aux boules blanches et bleues.

Dans ce cas, les bols des greens d'hiver devront être de la même taille que ceux des greens d'été.

4.3. Résultats

Gestion par RMS : tous les résultats seront systématiquement intégrés dans le système de gestion des INDEX de la FFGolf (envoi des scores et transfert) afin de déterminer la ZTA applicable, pourvu que les Règles de Golf soient respectées.

4.3.1. Greens d'hiver

Si un trou au moins est joué sur green d'hiver les résultats ne seront pas envoyés à la FFG et la ZTA sera égale à zéro.

4.4. Organisation des rencontres

4.4.1. Communication des Equipes

Les rencontres ayant lieu le lundi, les fichiers d'inscription devront parvenir par mail au club hôte, à l'attention du Responsable CIS, ainsi qu'une copie au club recevant, le jeudi midi au plus tard.

Utiliser la fiche d'inscription EXCEL à télécharger sur le site du CIS et comportant les noms, prénoms, numéros de licence et index de chaque joueur.

Les clubs participants à la rencontre, recevront la feuille des départs au plus tard le samedi midi, par mail.

Cette feuille précisera le parcours choisi pour la rencontre, les conditions de paiement, ainsi que la précision du matin ou de l'après-midi surtout sur la métropole lilloise.

4.4.2. Voiturettes

Autorisées uniquement sur présentation d'un certificat médical présenté au responsable du Club recevant et également à Saint-Omer sans certificat.

4.4.3. Télémètres

Autorisés dans le respect des directives fédérales.

4.4.4. Départs

Les premiers départs ont lieu à partir de 9 h 30, 10 h pour les équipes qui viennent de loin. En principe 4 tees de départ, et de préférence par parties de 3 joueurs (sauf contraintes spécifiques) d'index homogène.

Les clubs recevant sont priés de préciser les modalités des départs. Dans la mesure du possible, priorité au shoot gun.

Si les départs ne se font pas en shot-gun intégral, les clubs seront limités à 15 joueurs participants

Les capitaines joueront dans la même partie et auront signé la feuille de match avant le départ de la compétition.

Afin de conserver l'esprit de convivialité certains clubs organisent les départs l'après-midi, la partie restauration étant prévue avant la rencontre.

4.4.5. Participation

Toute équipe ne présentant pas 6 joueurs minimum lors d'une rencontre, et ce 2 fois dans l'année, se trouvera exclue l'année suivante.

Les clubs organisant les rencontres l'après-midi doivent se signaler avant le début de la saison et au plus tard 1 mois avant la première rencontre.

4.4.6. Annulation d'une journée pour intempéries ou forfait

Dans le cas où une rencontre ne pourrait être jouée par suite d'intempéries ou d'un événement extérieur, la rencontre doit être rejouée avant la journée suivante.

Forfait ou remise de match : Tout joueur déclarant forfait et n'ayant pas averti au minimum la veille, sera redevable de la part restauration. De même, les joueurs devront respecter les engagements pris envers les restaurateurs en cas d'annulation le jour même. En contrepartie, en cas d'arrêt du match après quelques trous, il sera demandé aux clubs d'assurer la gratuité du Green-fee lorsque le match sera rejoué.

4.5. Envoi des résultats

4.5.1. Gestion par RMS

Tous les résultats seront systématiquement intégrés dans le système de gestion des INDEX de la FFGolf (envoi des scores et transfert) afin de déterminer la ZTA applicable, pourvu que les Règles de Golf soient respectées.

4.5.2. Résultats définitifs

Se référer à la méthodologie des envois de résultats disponibles dans les documents 2019 du site www.cis596280.fr

Le fichier EXCEL de synthèse de résultats comportant les 15 joueurs retenus de chaque club (copie à partir des feuilles d'inscription) et saisie des 6 meilleurs scores pour chaque équipe sera envoyée par Mail, le soir même de la rencontre, au responsable du classement. (Adresse présente sur la feuille citée ci-dessus).

La ZTA retournée à l'issue de l'envoi des scores à la FFGolf sera portée sur le fichier dans la case prévue avant envoi.

Utiliser la feuille EXCEL (et non PDF) à jour comportant le numéro de journée disponible dans les documents 2019 du site.

4.5.3. Pénalités

- Le fichier « EXCEL » d'inscription non renvoyé le jeudi midi au club recevant : pénalité en brut et net de 20 points.
- Le fichier de résultats sous forme « EXCEL » (et non PDF) non renvoyé le mercredi 12h. : pénalité en brut et en net de 20 points.
- Les clubs présentant 2 équipes, chaque capitaine doit envoyer la liste de ses joueurs avant la première rencontre de la saison : pénalité 20 points en brut et en net.

4.6. Tenue

Pull (et /ou Polo) aux couleurs du Club. Que chaque capitaine fasse en sorte que le port des tenues soit respecté.

4.7. Litiges

En cas de litige concernant les Règles de Golf, celui-ci sera résolu par un Arbitre + le Président du Comité. En cas de litiges concernant d'autres sujets que les Règles, une commission composée de 3 Membres du Comité sera désignée annuellement.

4.8. Départage en cas d'égalité

Si des clubs sont à égalité dans le classement Brut, on les départage par le classement Net. Si des clubs sont à égalité dans le classement Net, on les départage par le classement Brut. Dit autrement c'est le classement Brut + Net qui fait office de départage.

5. Green-Fee/Restauration

Le tarif retenu pour 2019 est de 52 €. Il comprend le Green Fee et la Partie Restauration. Paiement intégral avant la compétition.

Les associations sportives ne respectant pas cette tarification devront le préciser au plus tard 1 mois après la date de l'assemblée générale, sachant qu'ils seront exclus pour l'année suivante du calendrier des rencontres

6. Cotisation

Elle est fixée pour l'année 2019, à 40 € par équipe engagée. A régler dès à présent et obligatoirement avant le 15 mars 2019 :

Les cotisations sont à envoyer à :

Jean-Paul BERNARD - trésorier du CIS
3 rue du Rietz-Mottu
62380 WISMES.

7. Composition du comité d'organisation

Le Comité d'organisation est fixé à 9 Membres minimum représentant 9 Clubs.

Ne seront remplacés que les membres démissionnaires.

Jean-Paul BERNARD, Brigitte LECOCQ, Alain GERBER, André OTTEVAERE, Guy POULAIN, Pascal PROD'HOMME, Gaston VENANT.

7.1. Composition du bureau

Président	Pascal PROD'HOMME	pascal.prodhomme@univ-lille1.fr
Vice-président	Alain GERBER	agerber1943@gmail.com
Secrétaire	Gaston VENANT	gvenant@orange.fr
Trésorier	Jean-Paul BERNARD	j.paul.bernard@orange.fr
Gestion des Résultats	Gaston VENANT	gvenant@orange.fr
Commission Litiges et Règles	Pascal PROD'HOMME, Alain GERBER, Brigitte LECOCQ, Gaston VENANT	
Commission chargée du calendrier des rencontres	Pascal PROD'HOMME, Alain GERBER, Brigitte LECOCQ, Gaston VENANT	
Site du CIS	http://www.cis596280.fr	
Webmaster	Gaston VENANT	gvenant@orange.fr